

REGLEMENT DE L'ORGANISATION

- I. La **TRANS-MÉNEENNE** est une randonnée cyclotouriste organisée par L'association des donneurs de Sang du pays de Moncontour et de L'ALSL Section Cyclos de PLEMY.
- II. Cette manifestation est organisée conformément à la réglementation Fédérale de sécurité de la FFCT et doit-être conforme au Cerfa 15826*01 du Ministère des Sports.
- III. Les organisateurs ont souscrit une assurance complémentaire pour les personnes non licenciées à la FFCT.
- IV. Éventuellement des assistants de parcours pourraient-être placés par les organisateurs en amont d'un lieu de vigilance pour permettre aux cyclotouristes de redoubler de prudence dans le respect des règles de sécurité et du code de la route. L'assistant de parcours ne dispose d'aucune habilitation pour effectuer les actions de régulation de circulation des usagers, sauf en présence d'un accident afin de protéger la ou les victimes, en attendant l'arrivée des secours.

Les participants ne bénéficient donc pas d'une priorité de passage. Ils se doivent :

1. D'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
2. De respecter les consignes verbales et écrites des organisateurs.
3. D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

- V. Les départs s'effectueront à partir de 8 heures à allure libre de la salle Polyvalente de Trédaniel. L'itinéraire emprunté sera conforme aux circuits préalablement remis à chaque participant lors de son inscription moyennant la somme de 6 Euros donnant droit à un ravitaillement et à une boisson à l'arrivée. (*voir en annexe spécimen « bulletin de participation »*)
- VI. S'agissant d'une randonnée cyclotouriste, il ne sera effectué aucun classement.
- VII. Les participants seront considérés en excursion personnelle et devront respecter l'environnement. Le port du casque est vivement conseillé.
- VIII. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire ainsi que le règlement si les circonstances l'exigent. **En cas d'urgence : 06 42 08 35 87 / 06 23 18 51 78. / Centre 15**
- IX. Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs. (*téléchargeable sur le site*)
- X. Dans le cadre de cette manifestation cyclotouriste, à l'exception du véhicule servant à la promotion du don du sang les engins motorisés accompagnant les randonneurs sont strictement interdits.
- XI. L'association s'autorise à publier toutes les photographies ou les images prises durant les activités. Ces images peuvent être exploitées uniquement dans le cadre de la promotion du don du sang et de la Trans-Ménéenne sur support papier ou internet (ex : presse, exposition ou le site internet de l'ALSL).